
*DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
QUI AURA LIEU LE JEUDI 12 JANVIER 2004 À 19 h
DANS LA SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES*

- 16 h **COMITÉ PLÉNIER - RÉUNION « À HUIS CLOS »**
SALLE DE COMITÉ C-11, PLACE TOM DAVIES
*Objet de la réunion : des questions portant sur les relations du travail,
des litiges et le personnel*
- 19 h **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**
SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES

(VEUILLEZ ÉTEINDRE LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES TÉLÉAVERTISSEURS.)

La salle du Conseil de la Place Tom Davies est accessible en fauteuil roulant. Si vous désirez obtenir un appareil auditif, veuillez communiquer avec le bureau du greffier municipal, avant la réunion. Les personnes qui prévoient avoir besoin d'assistance doivent s'adresser au bureau du greffier municipal, au moins 24 heures avant la réunion, aux fins de dispositions spéciales. Veuillez composer le (705) 671-2489, poste 2475; appareils de télécommunications pour les malentendants (ATS) (705) 688-3919. On peut consulter l'ordre du jour au site Web de la Ville à l'adresse suivante www.grandsudbury.ca.

1. Moment de silence
2. Appel nominal
3. Déclarations d'intérêt pécuniaire

{AUCUNE}

DÉLÉGATIONS

4. Aperçu du budget 2003
(PRÉSENTATION ÉLECTRONIQUE)
(LE BUDGET DOIT ÊTRE DISTRIBUÉ LORS DE LA RÉUNION DU CONSEIL)
- Le conseiller Callaghan, président du Comité des finances, mot d'ouverture
 - Mark Mieto, administrateur en chef, présentation du budget

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

À cette étape de la réunion, l'adjoint au maire Dupuis, président de la réunion, rapportera toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES PRIORITÉS du 11 février 2004

À cette étape de la réunion, l'adjoint au maire Kett, président du Comité des priorités, saisira le Conseil de toute question nécessitant l'approbation de ce dernier.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PLANIFICATION du 10 février 2004

À cette étape de la réunion, le conseiller Thompson, président du Comité de planification, saisira le Conseil de toute question nécessitant l'approbation de ce dernier.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉOLUTIONS

**(Résolution préparée pour les articles
C-1 à C-12 de l'ordre du jour des résolutions)**

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions, et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions et on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

PROCÈS-VERBAUX

PAGE N°

- C-1 Rapport n° 4, Conseil municipal, procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) **M1 - M13**
- C-2 Rapport n° 3, Comité des priorités, procès-verbal de la réunion du 11 février 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) (PROCÈS-VERBAL DÉPOSÉ)
- C-3 Rapport n° 3, Comité de planification, procès-verbal de la réunion du 10 février 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) (PROCÈS-VERBAL DÉPOSÉ)
- C-4 Rapport n° 1, Conseil d'administration du Service de santé publique de Sudbury et du district, procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) **M14 - M22**
- C-5 Rapport du Comité consultatif de l'accessibilité, procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) **M23**
- C-6 Rapport du Conseil des Services policiers du Grand Sudbury, procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2003
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) **M24 - M26**
- C-7 Rapport de l'Office de protection de la nature du district du Nickel, procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) **M27 - M32**
- C-8 Rapport du Comité de dépouillement des soumissions, procès-verbal de la réunion du 3 février 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) **M33 - M34**
- C-9 Rapport de la Société du Grand Sudbury, procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2003
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) **M35 - M44**

SOUSSIONS

{AUCUNE}

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RAPPORTS DE GESTION COURANTS

PAGE N°

- C-10 Rapport daté du 6 février 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services corporatifs au sujet de la nomination de membres du Conseil d'administration de la zone d'amélioration des affaires Sudbury Metro Centre - mandat 2003-2006

1 - 5

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

(Le chapitre 32 du Code municipal de l'ancienne Ville de Sudbury a créé une zone d'amélioration des affaires au centre-ville de l'ancienne Ville de Sudbury, connue sous le nom de « Sudbury Metro Centre ». Ses limites comprennent : les rues Durham, Elm (voie ferrée vers l'ouest en direction de la rue Paris), les rues Lisgar, Young, Larch, Cedar, Elgin, Beech, Fir, Minto, Shaughnessey, Grey et Van Horne, et le Centre-ville. La zone Sudbury Metro Centre est régie par un conseil de gestion qui est chargé de l'amélioration, de l'embellissement et de l'entretien des terrains, des bâtiments et des structures municipales ainsi que de la promotion de la zone en tant que secteur des affaires ou des achats.)

- C-11 Rapport daté du 6 février 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services corporatifs au sujet de la nomination de six (6) membres « privés » du Conseil d'administration des Services publics du Grand Sudbury Inc.

6 - 10

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

(En décembre 2003, le Conseil municipal a demandé que le Bureau du greffier municipal soit chargé de la publicité et de la collecte des demandes quant aux six (6) postes de membres « privés » du Conseil des Services publics du Grand Sudbury Inc. Toutefois, un Comité des candidatures, composé de quatre membres du Conseil municipal siégeant au Conseil de gestion, recommande au Conseil municipal le nom de citoyens à nommer et la durée de leur mandat.)

- C-12 Rapport daté du 6 février 2004 du directeur général des Services corporatifs au sujet des réserves additionnelles de 2003

11 - 12

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

(Ce rapport est un suivi d'un rapport approuvé par le Conseil municipal le 15 janvier 2004, question C-14 - Réserves de 2003 à l'ordre du jour.)

SONDAGE(S) TÉLÉPHONIQUE(S)

{AUCUN}

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS

PAGE N°

2004-25F	3	<p>UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2003-324F POUR ÉTABLIR DIVERS FRAIS D'UTILISATION POUR CERTAINS SERVICES FOURNIS PAR LA VILLE DU GRAND SUDBURY</p> <p>Rapport daté du 6 février 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services corporatifs.</p> <p>(Ce règlement enlève les droits à payer quant aux services d'eau du tableau des Travaux publics car ces premiers sont désormais couverts par le règlement sur les tarifs d'approvisionnement en eau et des eaux usées. Il met aussi à jour le règlement pour refléter la réaffectation du Centre Lionel E. Lalonde Centre des Services de développement économique et de planification aux Services corporatifs, et il corrige certaines petites erreurs dans les droits.)</p>	13 - 15
2004-26A	3	<p>UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CONFIRMER LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL LORS DE SA RÉUNION DU 12 FÉVRIER 2004</p>	
2004-27T	3	<p>UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-1, ÉTANT UN RÈGLEMENT POUR RÉGLEMENTER LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LES CHEMINS DANS LA VILLE DU GRAND SUDBURY</p> <p>Rapport daté du 4 février 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Travaux publics</p> <p>(Ce règlement interdit le stationnement sur le chemin McCharles Lake à l'est de la promenade Burr Oak, Sudbury.)</p>	16 - 18
2004-28Z	3	<p>UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-304, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE NICKEL CENTRE</p> <p>Recommandation 2003-155 du Comité de planification</p> <p>(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question comme Rurale Spéciale afin de permettre une habitation et des usages accessoires apparentés. Ce règlement reconnaît la taille de 3,2 acres de la propriété et les marges de reculement des bâtiments accessoires existants à partir de la limite de la propriété. La demande de consentement B69/2003 à ce sujet, qui a été approuvée par l'agent responsable des consentements de la Ville du Grand Sudbury le 14 juillet 2003, a donné son approbation conditionnelle à la création de la propriété en question en la détachant des terres attenantes. - Falconbridge Limited, partie des parcelles 3086 et 3085 SES, lot 12, concessions 3 et 4, canton de Falconbridge (44 et 46, chemin Edison, Falconbridge)</p>	

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N°

2004-29Z 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, LE
RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE
VILLE DE SUDBURY

Recommandation 2004-06 du Comité de planification

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question comme Résidentielle Établie de sorte à pouvoir la fusionner avec deux lots attenants dans Keziah Court qui sont aussi zonés comme Résidentiels Établis. Le résultat de cette redéfinition du zonage sera une seule catégorie de zonage s'appliquant aux propriétés agrandies. Ville du Grand Sudbury (Agent : D. Dorland) lots 249 et 250, plan 35-S, étant les parties 3 et 9, plan 53R-17329, dans le lot 4, concession 3, canton McKim, rue St. Gabriel, Sudbury)

2004-30A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR AUTORISER LA VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 9,
PLAN 35-S, PARTIE 9 DU PLAN 53R-17329 À KILLIAN ET
AMELIA DEBLACAM

Résolution 2003-13 du Comité de planification

2004-31A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 250, PLAN 35-S À
AUGOSTINO ET AMELIA DIGIOSEFFO

Résolution 2003-13 du Comité de planification

2004-32F 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR AUTORISER L'ANNULATION, LA RÉDUCTION OU
LE REMBOURSEMENT DES IMPÔTS FONCIERS

Résolution du Conseil municipal 2004-53

2004-33A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR AUTORISER UNE ENTENTE AU SUJET D'UN
PROGRAMME D'AMÉLIORATION CONTINUE AVEC LE
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Résolution du Conseil municipal 2004-55

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N^o

2004-34A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR AUTORISER UNE ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ
N.I.M. DISPOSALS LIMITED POUR LE RÈGLEMENT DES
REDEVANCES DE DÉVERSEMENT

Rapport daté du 6 février 2004 du directeur général des
Services corporatifs

19 - 20

(La Ville du Grand Sudbury a signé divers contrats de collecte des
déchets avec la société NIM Disposals Limited pour l'enlèvement
et l'élimination des ordures ménagères et elle lui a passé une
commande permanente en ce qui a trait à la collecte et à
l'élimination des déchets commerciaux des installations
municipales.)

2004-35 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR RÉGLEMENTER LE RENFORCEMENT DES
TERRAINS ET DES ÉLÉMENTS PROTECTEURS
APPLIQUÉS AUX TERRAINS DANS LA VILLE DU GRAND
SUDBURY

Réunion du Comité des priorités tenue le 11 février 2004

2004-36Z 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-300, LE
RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE
VILLE D'ONAPING FALLS ET DE L'ANCIENNE VILLE DE
VALLEY EAST

Comité de planification Recommandation 2004-18

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question
comme Résidentielle à densité moyenne de sorte à permettre son
utilisation à des fins d'entrée privée à des terrains Résidentiels à
densité moyenne existants. La propriété en question a été déclarée
excédentaire quant aux besoins routiers de la Ville et il est fusionné
avec le Plan 53R-13608 attenant, qui est zoné Résidentiel à densité
moyenne - Mario Whissell, rue Glenn qui croise la rue Lapointe,
Hanmer.)

2004-37A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR NOMMER DES AGENTS D'APPLICATION DE
RÈGLEMENTS MUNICIPAUX AFIN D'APPLIQUER LES
SECTIONS SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE ET LE
STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX PERSONNES
HANDICAPÉES DU RÈGLEMENT 2001-1 ET DU
RÈGLEMENT SUR LES ITINÉRAIRES DES POMPIERS
2003-30T

(Ce règlement met à jour la liste des agents d'application de
règlements municipaux.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N°

- 2004-38 2 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR FERMER ET DÉCLARER EXCÉDENTAIRE LA RUE
GLENN AU SUD DE LA RUE MAURICE, HANMER

Comité de planification Recommandation 2003-162

CORRESPONDANCE À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT

- C-13 Rapport daté du 6 février 2004 du directeur général des Services corporatifs au
sujet des règlements 87-340 et 87-341 - obligeant les propriétaires à se raccorder
aux installations d'approvisionnement d'eau et d'évacuation des eaux usées -
montant de l'exemption en 2004 **21 - 22**
(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)

(Certains règlements de l'ancienne Municipalité régionale de Sudbury demeurent en vigueur dans la nouvelle Ville du Grand Sudbury, notamment les règlements 87-340 et 87-341 obligeant les propriétaires à se raccorder aux réseaux d'approvisionnement d'eau et d'évacuation des eaux usées.)

- C-14 Rapport daté du 6 février 2004 du directeur général des Services corporatifs au
sujet des taux de 2004 - impôts sur les lotissements **23 - 24**
(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)

(Les impôts sur les lotissements augmentent chaque année en proportion de l'inflation et ne s'applique qu'aux lots créés par consentement ou aux plans de lotissement / copropriété approuvés en vertu des règlements 79-11 ou 89-111. Aucuns nouveaux lotissements ou plans ne seraient touchés par ces règlements, y compris tous ceux qui se retrouvent dans les secteurs annexés.)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

QUESTIONS RENVOYÉES ET QUESTIONS RAPPORTÉES

- R-1 Rapport daté du 2 février 2004 du directeur général des Travaux publics au sujet
des membres publics pour siéger au Comité directeur technique (révisé) **25 - 26**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

(Cette question a été reportée par le Conseil municipal lors de sa réunion du 29 janvier 2004 à des fins d'examen approfondi.)

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES

{AUCUNE}

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

MOTIONS

PAGE N°

R-2 Présentée par le conseiller Bradley :

Attendu que le Comité de planification, lors de sa réunion du 13 janvier 2004 a débattu la question de changer les dates de réunion du Comité de planification à la semaine précédant les réunions du Comité des priorités et du Conseil municipal et que les membres se sont entendus à ce sujet;

Par conséquent, il est résolu que le personnel rédige un rapport décrivant les aspects positifs et négatifs de changer la date de la réunion à l'autre semaine et que l'on demande les commentaires et les suggestions du Comité consultatif de liaison communautaire.

ADDENDA

PÉTITIONS CIVIQUES

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTIONS

SÉANCE À HUIS CLOS (Articles incomplets)

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 h (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

{UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS 22 h.}

Le 6 février 2004

**THOM M. MOWRY,
GREFFIER MUNICIPAL**

**CORRIE-JO CAPORALE,
SECRÉTAIRE DU CONSEIL**